

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-17/B-00185
Propriétaire(s) : Alliance Française de la Région de la capitale nationale
du Canada
Emplacement : 352, rue MacLaren
Quartier : 14 - Somerset
Description officielle : partie des lots 39 et 40, plan enr. 15558
Zonage : GM
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite établir une servitude/emprise sur une partie de son bien-fonds au bénéfice de la propriétaire du bien-fonds voisin à l'ouest (356, rue MacLaren). Une demande similaire a été présentée par la propriétaire du 356, rue MacLaren en vue de créer une servitude/emprise commune.

CONSENT IS REQUIRED FOR THE FOLLOWING:

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une concession de servitude/emprise et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et la mitoyenneté.

La propriété totale est représentée sur le plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Elle a une façade de 12,74 mètres sur la rue MacLaren, une profondeur de 33,23 mètres et une superficie de 423,5 mètres carrés. Cette parcelle est actuellement occupée par le bâtiment situé au 352, rue MacLaren.

La servitude en question est représentée par la partie 2 du plan 4R préliminaire. Elle aura une façade de 0,95 mètre sur la rue MacLaren, une profondeur de 33,23 mètres et une superficie de 31,6 mètres carrés. Cette servitude sera établie au bénéfice de la propriétaire du bien-fonds voisin à l'ouest, situé au 356, rue MacLaren.

Le rajout proposé au bâtiment existant ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogations mineures et de permission (D08-02-17/A-00075) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.